

Résumé de la réunion publique sur la réforme électorale – Hamilton-Ouest-Ancaster-Dundas

Type d'événement : Réunion publique

Date : Le mardi 23 août 2016

Lieu : Parc Innovation McMaster (175, chemin Longwood sud, n° 105)

Présenté par : Filomena Tassi (Animateur : D^r Henry Jacek)

Nombre de participants : 100

Résumé de l'événement :

La soirée a été organisée comme une réunion publique normale avec quelques ajustements mineurs. Afin de faciliter le dialogue, on a invité quatre professeurs experts de la réforme électorale à présenter un bref exposé avant d'ouvrir l'échange au grand public. Les participants ont été informés d'avance qu'il y avait quatre questions de discussion à l'ordre du jour.

- Quelles sont les forces et les faiblesses actuelles de notre système électoral uninominal majoritaire à un tour?
- Y a-t-il d'autres systèmes électoraux préférables à notre système actuel? Quelles en sont les forces et les faiblesses?
- Devrions-nous mettre en œuvre le vote obligatoire?
- Devrions-nous mettre en œuvre le vote électronique?

Questions de discussion :

Quelles sont les forces et les faiblesses actuelles de notre système électoral uninominal majoritaire à un tour?

Quelques intervenants ont parlé des forces du système électoral uninominal majoritaire à un tour en vigueur. Les conférenciers ont formulé des commentaires sur la démocratie stable du Canada et signalé que cette stabilité est le reflet du système électoral en place. Selon un autre argument populaire, même si le système uninominal majoritaire à un tour ne garantit pas une démocratie parfaite, chaque système a ses avantages et ses inconvénients. La capacité du système actuel de produire plus souvent un gouvernement majoritaire a été soulignée comme force du système, car les gouvernements majoritaires peuvent faire adopter leur programme législatif plus facilement.

Beaucoup plus nombreux que les intervenants qui ont souligné les avantages du système actuel, beaucoup d'intervenants ont critiqué celui-ci. La plainte la plus fréquente au sujet du système uninominal majoritaire à un tour réside dans son incapacité de refléter la véritable volonté de la majorité des électeurs du Canada. Le système ne produit pas de gouvernements majoritaires qui reflètent la majorité des Canadiens. Comme l'a laissé entendre un intervenant, il suffit habituellement qu'un parti remporte environ 39,5 % du total des votes exprimés pour obtenir une majorité à la Chambre des communes. Comme de multiples candidats se présentent dans les circonscriptions d'un bout à l'autre du Canada, il est très rare de voir un candidat, et encore moins le gouvernement, recevoir un appui représentant 50 % ou plus du total des votes. C'est ce qui contribue au problème de la « fausse majorité » qu'on associe souvent au système uninominal majoritaire à un tour. Ces gouvernements majoritaires ont beaucoup plus de facilité à imposer des mesures législatives que jusqu'à deux tiers des Canadiens n'appuient peut-être pas. D'autres intervenants ont ajouté que le système est archaïque et peu utilisé par d'autres pays.

Y a-t-il d'autres systèmes électoraux préférables à notre système actuel? Quelles en sont les forces et les faiblesses?

Les intervenants ont parlé en majorité de certaines caractéristiques possibles qu'il serait important d'envisager si nous devons mettre à jour notre système électoral actuel. Ils n'ont pas dégagé de consensus sur le système éventuel, mais le système électoral le plus populaire décrit a été celui de la représentation proportionnelle.

Des intervenants considéraient que les systèmes électoraux qui produisent des gouvernements de coalition minoritaires lorsque le parti au pouvoir obtient moins de 50 % du vote exprimé constituent une solution de rechange à privilégier qui permet une plus grande représentation au gouvernement et crée un contrepoids au pouvoir du gouvernement élu.

Les systèmes proportionnels dans le cadre desquels on vote pour un candidat local qui représente une circonscription en particulier, ainsi que pour un parti politique en fonction d'une liste publique de candidats, garantissent une meilleure représentation que le système uninominal majoritaire à un tour. Il existe de nombreuses variétés de ces systèmes et les exemples qui peuvent inspirer abondent dans le monde. Ce sera important, car nous pouvons structurer un système qui convient le mieux au caractère particulier du Canada. Une fois de plus, les intervenants ont répété que l'élimination du problème de la « fausse majorité » de notre système électoral constitue une qualité importante de tout nouveau système adopté.

Quelques intervenants ont formulé des commentaires sur la complexité du processus de réforme électorale. Il existe des régimes particuliers dont il faudra tenir compte pour répondre à nos besoins particuliers. Il n'y a pas de système parfait et c'est pourquoi il est crucial de définir les principes déterminants de la démocratie que nous aimerions voir dans notre système électoral. En nous inspirant des cinq principes déterminants qui font partie du mandat du comité (efficacité et légitimité, engagement, accessibilité et inclusivité, intégrité et représentation locale), nous devons réfléchir attentivement à l'équilibre entre ces principes pour déterminer les principes démocratiques qui devraient avoir plus de poids dans le prochain système choisi. Il s'agit là en soi d'une question extrêmement complexe à laquelle il faudra consacrer beaucoup de temps. Des intervenants ont affirmé craindre que le processus de la réforme électorale ne bénéficie pas de la réflexion attentive qui s'impose et que l'on précipite les choses.

Devrions-nous mettre en œuvre le vote obligatoire?

Même si presque tous les intervenants ont reconnu que nous devons faire davantage pour améliorer la participation des électeurs, le vote obligatoire n'a pas été considéré comme une réponse appropriée. Des intervenants ont soulevé des problèmes avec le vote obligatoire. Beaucoup d'intervenants craignaient que le vote obligatoire ne réponde pas au problème du désengagement des électeurs. Selon l'argument invoqué le plus souvent, il en découlerait très probablement des votes non éclairés et le système permettrait les votes de protestation et les votes pour les partis marginaux.

Des intervenants ont suggéré d'autres solutions que le vote obligatoire. La plus populaire consistait à accroître l'éducation électorale dans les écoles secondaires et à informer activement les jeunes dans le cadre de cours d'éducation civique. En jumelant un programme d'éducation plus solide à la réduction de l'âge du vote, on pourrait aussi aider à augmenter la participation des électeurs et instiller un solide sens du devoir civique à un jeune âge. On a proposé aussi d'inciter les électeurs, financièrement peut-être. La plupart des intervenants ont souligné que les incitations pourraient constituer un moyen efficace d'accroître la participation des électeurs,

mais il ne faudrait pas imposer de pénalités à ceux qui ne votent pas, car cela pourrait empiéter sur les droits de la personne. Beaucoup d'intervenants ont conclu en général qu'il était de loin préférable de réparer le système de vote actuel et de mobiliser les électeurs plus tôt dans la vie et de façon plus active, au lieu de recourir au vote obligatoire comme solution provisoire pour régler le problème.

Devrions-nous mettre en œuvre le vote électronique?

Le consensus général dégagé par la majorité des intervenants consistait à éviter le vote électronique. Les risques liés à la sécurité entourant un virage vers le vote électronique préoccupaient presque tous les intervenants. Il serait difficile, voire impossible, de vérifier les votes électroniques, ce qui ouvre la porte à la fraude électorale possible. Quelques intervenants ont souligné les problèmes liés à la fraude électorale au cours d'élections américaines antérieures pendant lesquelles on a utilisé des machines à voter qui se sont révélées très faciles à manipuler. On semble sacrifier la précision pour la vitesse du vote électronique.

Des intervenants ont soutenu que nous sommes nombreux à avoir adopté les opérations bancaires en ligne et que si nous pouvons faire confiance au transfert électronique de notre argent, il n'y a pas de raison de ne pas envisager de voter en ligne aussi. Beaucoup d'intervenants ont toutefois répondu à cet argument en laissant entendre que notre démocratie est irremplaçable et que même si une banque peut essayer de corriger une fraude financière, il serait impossible de remplacer notre démocratie si elle est corrompue par une fraude électorale.

Principales recommandations :

- 1) Le comité devrait envisager de remplacer le système électoral uninominal majoritaire à un seul tour en vigueur.
- 2) Le comité devrait envisager de mettre en œuvre un système de représentation proportionnelle.
- 3) Le comité ne devrait pas mettre en œuvre le vote obligatoire.
- 4) Le comité devrait envisager de baisser l'âge du vote et mettre l'accent sur l'éducation au moyen de programmes d'études civiques plus approfondies.
- 5) Le comité ne devrait pas mettre en œuvre le vote électronique.

Merci de votre attention.

Filomena Tassi